

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

Séance du 15 avril 2024

<p>Nombre de membres :</p> <p>Afférents au Conseil d'administration : 15 En exercice : 15</p> <p>Date de convocation : 4 avril 2024 Date d'affichage : 4 avril 2024</p> <table border="1"> <tr> <td>Présents : 12</td> <td>Abstention : 0</td> </tr> <tr> <td>Représentés : 3</td> <td>Votes pour : 15</td> </tr> <tr> <td>Votants : 15</td> <td>Votes contre : 0</td> </tr> </table>	Présents : 12	Abstention : 0	Représentés : 3	Votes pour : 15	Votants : 15	Votes contre : 0	<p>L'an deux-mille-vingt-quatre et le quinze avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry Dufour, Président.</p> <p>Présents : M. Thierry DUFOUR, Mme Nawel VIGUIÉ (procuration reçue de Mme Blanco Liquière), M. Alfred KROL (procuration reçue de Mme Guyader), M. Philippe CACERES, M. Claude JOUANY, Mme Brigitte VERGNES, Mme Nawal LAGHZAOUI, Mme Pascale BERLY, Mme Annie CAVAILLÈS (procuration reçue de Mme Lartigue), M. Serge COTTO, Mme Hélène AILLOS, M. Jean-Philippe SOUQUIERE</p> <p>Absents représentés : Mme Caroline BLANCO LIQUIERE (procuration donnée à Mme Nawel VIGUIÉ ; Mme Anne-Marie GUYADER (procuration donnée à M. Alfred KROL) ; Mme Yolande LARTIGUE (procuration donnée à Mme Annie Cavailès)</p> <p>Secrétaire : Brigitte VERGNES</p> <p>Représentation EHPAD : Mme Audrey GROWAS-COMBON</p>
Présents : 12	Abstention : 0						
Représentés : 3	Votes pour : 15						
Votants : 15	Votes contre : 0						

**Objet : État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2024
Délib.EHPAD n°2024-10**

Le Président du Centre Communal d'Action sociale explique à l'Assemblée, que les notifications de tarification de l'ARS et du Département ont été reçues.

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, livre I – Titre 2° et notamment l'article L123.8 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre III – Titre 1° et notamment les articles L. 2311.1 et L. 2312.2 ;
- Vu le CPOM 2019-2023 de l'EHPAD signé le 31/12/2019 ;
- Vu les notifications de tarification de l'ARS en date du 1 décembre 2023 (forfait soins à titre transitoire, et du Conseil Départemental en date du 04/04/2024 ;

Le conseil d'administration, ainsi informé et après avoir délibéré décide, à l'unanimité,
- d'adopter l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2024 du budget annexe EHPAD comme suit :

COMPTES LIBELLE - DEPENSE		BP 2024
002	Résultat d'exploitation	
00	RESULTAT	
Grp. 1	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE (011)	494 335,00 €
Grp. 2	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL (012)	2 576 700,00 €
Grp. 3	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE (016)	514 244,58 €
	TOTAL DES DEPENSES	3 585 279,58 €
FONCTIONNEMENT - RECETTES - << Toutes sections confondues >>		
COMPTES LIBELLE - RECETTE		
Grp. 1	PRODUITS DE LA TARIFICATION (017)	3 390 652,34 €
Grp. 2	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION (018)	63 800,00 €
Grp. 3	PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES (019)	39 663,42 €
	TOTAL DES RECETTES	3 494 115,76 €

INVESTISSEMENT - DEPENSES - << Toutes sections confondues >>
COMPTES LIBELLE - DEPENSE

BP 2024

Grp. 1	REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES	126 000,00 €
Grp. 2	ACQUISITION D'ELEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE	80 000,00 €
	TOTAL DES DEPENSES	206 000,00 €

INVESTISSEMENT - RECETTES - << Toutes sections confondues >>
COMPTES LIBELLE - RECETTE

	DOTATIONS	272 600,00 €
Grp. 1	AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES	26 994,22 €
Grp. 2	AUGMENTATION DES DETTES FINANCIERES	2 700,00 €
	TOTAL DES RECETTES	302 294,22 €

- de mentionner que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Pour extrait conforme,
Puygouzon, le 15 avril 2024

Monsieur Thierry DUFOUR,
Président du CCAS de Puygouzon

